



Schweizer Schiesssportverband
Fédération sportive suisse de tir
Federazione sportiva svizzera di tiro
Federaziun svizra dal sport da tir



Lidostrasse 6
CH-6006 Luzern
+41 41 418 00 10
info@swissshooting.ch

Dispositions d'exécution pour le Match inter-cantonal Fusil 300m, Carabine 50m ainsi que Pistolet 50 et 25m dans le cadre de la 58^e Fête fédérale de tir 2020, à Lucerne (réalisation 2021)

Edition 2021 - Page 1

Doc.-N° 1.3.2.3 f

Se référant aux Directives pour le Match inter-cantonal Fusil 300m, Carabine 50m ainsi que Pistolet 50m et 25m (Doc.-N° 1.3.2.2), la Direction du projet «Match inter-cantonal 2020; réalisation 2021» édicte les Dispositions d'exécution (DE) suivantes:

1. Annonce des contacts des cantons

Les cantons annoncent à la FST d'ici au 31 janvier 2021 au plus tard, au moyen du formulaire ci-joint, les personnes désignées comme contact pour les différentes disciplines. La mention d'une adresse pour le courrier électronique (courriel) est obligatoire,

Le formulaire en question est à retourner au Secrétariat de la FST, Lidostrasse 6, 6006 Lucerne, soit par courrier postal, soit par courrier électronique (info@swissshooting.ch), avec la mention «MIC 2020»).

2. Inscription nominale

L'inscription nominale doit être effectuée **à partir du 1^{er} mai 2021 et au plus tard le 9 juin 2021**. Les personnes désignées comme contacts (cf. pt. 1) recevront les données d'accès nécessaires.

L'ordre dans lequel les participants tireront leur(s) programme(s) est déterminé de manière **contraignante** en fonction de l'inscription.

Une fois les inscriptions faites, les contacts recevront par courrier électronique la «confirmation d'inscription / feuille de mutation».

3. Taxes d'inscription

Les taxes d'inscription ont été facturées sur la base de l'inscription.

Lorsque l'inscription définitive des groupes est retirée ou lorsque l'inscription nominative n'est pas effectuée dans les délais, **les taxes d'inscription payées sont confisquées en faveur de la FST**.

Si la taxe d'inscription n'est pas versée, le droit de participation est caduc.

4. Temps à disposition pour les compétitions

N°	Discipline/arme	Position/ classe d'âge	Installation au poste de tir	Préparation/ coups d'essai	Compétition
1	300m Fusil	3 positions, Elite	15 min	15 min	2h
2	300m Fusil standard	2 positions, Elite	15 min	Essais intégrés dans la compétition	1 h 30 min
3	300m Fusils d'ordonnance	2 positions, Elite	15 min	Essais intégrés dans la compétition	1 h 30 min
5	300m Fusil	Couché, Elite	15 min	15 min	1 h
6	300m Fusils d'ordonnance	Couché, Elite	15 min	Essais intégrés dans la compétition	1 h 15 min
7	50m Carabine	3 positions, Elite	15 min	15 min	1 h 45 min
8	50m Carabine	Couché, Elite	15 min	15 min	50 min
9	50m Carabine	3 positions, ≤ U21	15 min	15 min	1 h 45 min
10	50m Carabine	Couché, ≤ U21	15 min	15 min	50 min
11	50m, Pistolet Programme A	Elite	15 min	15 min	1 h 30 min
12	50m, Pistolet Programme B	Elite	15 min	Précision 5 min Vitesse 30 sec	6 x 5 min 6 x 30 sec
13	25m, Pistolet Programme C	Elite	15 min	Précision 5 Min Vitesse 3/7 sec	6 x 5 min 6 x 3/7 Sec
14	25m, Pistolet Programme C	≤ U21	15 min	Précision 5 Min Vitesse 3/7 sec	6 x 5 min 6 x 3/7 sec

5. Calendrier

Les détails figurent dans le calendrier établi pour le MIC 2020 (annexe 2).

6. Matériel et munitions

- Les feuilles de stand, les dossards et les médailles de souvenir doivent être retirés le jour du concours, au plus tard 30 minutes avant le début du concours, dans les installations de tir correspondantes.
- Les munitions pour les fusils libres et les fusils standards, les pistolets 50m, les pistolets et les revolvers à percussion annulaire 25/50m ainsi que les pistolets et les revolvers à percussion centrale doivent correspondre au Règles de l'ISSF (cf. chiffre 6 des Directives pour le MIC 2020). Elles sont à apporter par les groupes eux-mêmes.
- Pour les autres armes, seule la munition d'ordonnance de l'organisateur peut être tirée.
- Si de la munition d'ordonnance est tirée avec les fusils libres ou les fusils standards, elle doit être retirée auprès de l'organisateur.
- La munition d'ordonnance est à retirer et à payer par les groupes (CHF 0.35 par cartouche) dans l'installation de tir correspondante.

7. Saisie des résultats et classements

Les concours se déroulent:

- pour les disciplines Fusil 300m ainsi que Carabine et Pistolet 50m, sur des cibles équipées d'un marquage électronique des touchés;
- pour les disciplines Pistolet 25m, sur des portiques mobiles (avec cibles en papier).

En ce qui concerne les classements, il faut se référer aux réglementations se trouvant dans les Directives pour le MIC 2020 (cf. chiffre 12.14 b).

8. Règlementations particulières pour les différentes armes

- Les disciplines se déroulent soit conformément aux Règles ISSF soit selon les RTSp de la FST. Il y a donc lieu de tenir compte des réglementations techniques particulières aux différentes disciplines.
- Lors des concours du MIC 2020 seront appliquées les Règles ISSF ainsi que les RTSp de la FST en vigueur à ce moment.
- Des contre-cibles seront utilisées pour toutes les disciplines.
- Seuls les moyens auxiliaires figurant dans le catalogue du DDPS du 1er janvier 2021 sont autorisés pour les fusils et pistolets d'ordonnance.
- Pour tous les autres fusils, carabines et pistolets, ce sont les Règles ISSF qui sont appliquées.

En ce qui concerne les prescriptions relatives aux vêtements et aux positions, il faut se référer à l'aide-mémoire «Match inter-cantonal».

9. Contrôle des armes de sport et de l'équipement MIC 2020

Les participants au MIC 2020 doivent effectuer le contrôle des armes de sport et de l'équipement indépendamment de leur participation à la FFT 2020. Pour la participation consécutive à la FFT 2020, les contrôles doivent être répétés.

Les contrôles des armes et de l'équipement sont ouverts comme suit:

Contrôle des armes et de l'équipement					
Lieu	Jour	Date	Heures		
Emmen	Judi,	8 juillet 2021	16h00	-	19h00
	Vendredi,	9 juillet 2021	06h00	-	19h00
	Samedi,	10 juillet 2021	06h00	-	19h00
Kriens	Vendredi,	9 juillet 2021	06h00	-	19h00
	Samedi,	10 juillet 2021	06h30	-	15h30
Lucerne-Indoor	Vendredi	9 juillet 2021	07h00	-	17h30
	Samedi,	10 juillet 2021	07h00	-	16h00

Pour les disciplines Pistolet, le contrôle des armes et de l'équipement n'a lieu qu'à Emmen.

En cas de défauts ou réparations, ou de changement d'arme, etc., le Jury du stand a la possibilité d'effectuer un contrôle subséquent.

10. Mutations

Les mutations sont possibles **jusqu'à 30 minutes** avant le début du concours de la 1^{ère} relève de la discipline en question dans le stand de tir correspondant. Celles-ci ne sont reçues **que sous forme écrite** au moyen du formulaire «Confirmation d'inscription / feuille de mutation».

Les guichets sont ouverts comme suit:

- Jeudi, 8 juillet 2021: 16h00 - 19h00 (uniquement à Emmen)
- Les deux jours du concours, le guichet de l'installation de tir correspondante ouvre 90 minutes avant le début (installation au pas de tir) de la première compétition.

Un émolument de CHF 20.- se prélevé pour chaque feuille de mutation remise.

Des modifications de l'ordre de tir au sein des groupes ne sont pas possibles !

Les émoluments prélevés pour les mutations sont à payer en espèces au guichet.

11. Les listes de départ

Les listes de départ seront publiées au terme des inscriptions nominales des tireurs des groupes (délai: 9 juin 2021).

12. Jury et recours

Tant le jury de stand que le jury de classement se trouvent dans chaque stand de tir. En cas de besoin, le jury d'appel peut être sollicité auprès de la Direction des concours.

Les noms du directeur des tirs et du directeur des concours ainsi que du jury d'appel et du jury de classement sont affichés dans le stand de tir.

Le délai de recours expire dix minutes après l'affichage des classements provisoires au «Tableau des classements MIC 2020». Le moment de la publication des résultats est annoncé.

Tant la réclamation que le recours éventuel doivent être déposés par écrit; le formulaire peut être obtenu auprès du directeur des tirs correspondant. La caution à verser pour la réclamation et le recours s'élève à Fr. 50.-.

Si la réclamation ou l'appel est retenu, la caution sera remboursée. Sinon elle échoit au profit de la gestion du projet MIC 2020 (FST).

13. Subsistance

Les jours de concours, des possibilités de subsistance sont offertes sur les installations de tir.

14. Cérémonie de remise des médailles

La Cérémonie de remise des médailles a lieu dès 19h00, au stand de tir d'Emmen, le jour du concours correspondant.

Les palmarès ne seront pas expédiés; mais mis à disposition sur le site Internet de la FST (www.swissshooting.ch), le jour du concours.

15. Particularités

Pour autant que nécessaire, la Direction du projet MIC 2020 peut édicter des règles supplémentaires. Elle fera parvenir ces compléments aux personnes désignées comme contacts par les cantons, **d'ici au 31 Mai 2021 au plus tard**, ou elle en informera les responsables des groupes **le jour du concours**, par écrit.

16. Dispositions finales

Les présentes DE

- ont été approuvées par la Direction du projet MIC 2020 le 29 octobre 2019 et ont été révisées le 29 octobre 2020 et le 10 mai 2021;
- abrogent toutes les dispositions antérieures;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Direction du projet MIC 2020 (réalisation 2021)

P. Röthlisberger
Directeur du projet

A. von Känel
Substitut du Directeur du projet

Annexes

1. Formulaire «Contacts des cantons» (le cas échéant, il y a lieu de remplir une feuille par personne désignée)
2. Calendrier